



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 73692

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la récente interdiction de l'arsenite de soude, fongicide utilisé en viticulture. Cette substance constitue le seul fongicide ayant une action curative contre une maladie du cep : l'esca. Outre son action très efficace, ce produit, facile d'application, présente un coût faible. Le retrait de ce produit pour des motifs de santé publique (il est considéré comme cancérigène), impose au Gouvernement de reconsidérer les moyens de lutte contre l'esca. Par ailleurs se pose le problème des stocks. En effet, dans la région Languedoc-Roussillon, 500 tonnes d'arsenite sont commercialisées chaque année. Cette année, les viticulteurs ont déjà acheté ce produit, qu'ils ne peuvent plus utiliser. En conséquence, il lui demande, d'une part, ses intentions quant à l'élimination des stocks, et, d'autre part, quelles mesures il envisage de prendre contre la contamination de la vigne par l'esca.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73692

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1191